



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2023
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2645 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2023 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du BINUH et d'ajuster le délai de présentation de rapports, le faisant passer de 120 à 90 jours. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport ([S/2023/41](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

2. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'accord connu sous le nom de Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, signé le 21 décembre 2022 (voir [S/2023/41](#)). L'installation du Haut Conseil de transition et la nomination des membres de la Cour de cassation ont permis de franchir des étapes décisives sur la voie de la restauration des institutions démocratiques du pays. L'influence croissante des bandes armées sur la sécurité est toutefois restée au premier plan du débat national.

3. Selon un décret publié le 17 janvier dans le journal officiel, intitulé *Le Moniteur*, les trois membres du Haut Conseil de transition sont les suivants : Laurent Saint Cyr, choisi par les représentants du secteur économique ; Calixte Fleuridor, sélectionné par les représentants du secteur social ; Mirlande Manigat, choisie par les représentants du secteur politique. M. Saint Cyr est le président de la Chambre de commerce et d'industrie du département de l'Ouest, tandis que M. Fleuridor est le président de la Fédération protestante d'Haïti. M^{me} Manigat est constitutionnaliste. Elle a également été Première Dame et candidate à l'élection présidentielle de 2010. Le Haut Conseil de transition a été créé pour travailler à la mise en œuvre de l'accord du 21 décembre, aux côtés du Gouvernement. Ses trois membres ont pris leurs fonctions le 7 février.

4. Lors de la cérémonie d'installation, M^{me} Manigat, qui assurera la présidence du Conseil, a rappelé qu'il fallait avant tout parvenir à un consensus plus large sur les moyens de mettre en place les conditions de sécurité et le climat politique nécessaires à l'organisation d'élections. Elle a appelé toutes les parties prenantes du pays,



y compris celles qui n'ont pas signé l'accord du 21 décembre, à participer de manière constructive à un dialogue national inclusif sur la sécurité, la réforme constitutionnelle et les élections. Dans le même temps, elle a souligné la nécessité urgente d'une assistance internationale solide à la Police nationale d'Haïti, destinée à contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays.

5. Un certain nombre de signataires de l'accord du 21 décembre, de groupes du secteur privé et de plateformes de la société civile ont salué la création du Haut Conseil de transition, y voyant une première étape déterminante sur la voie du rétablissement d'institutions démocratiquement élues. D'autres parties prenantes se sont montrées plus réservées, estimant que le Haut Conseil devait obtenir des résultats concrets dans un délai précis. Le 30 janvier, le Bureau de suivi de l'accord de Montana et un groupe de huit organisations politiques, dont le Parti haïtien Tèt Kale (ancien parti au pouvoir) et le groupe d'opposition Pitit Desalin, ont publié une déclaration dans laquelle ils ont exprimé leur désaccord avec le processus, appelant au départ du Premier Ministre Ariel Henry et à de nouvelles négociations en vue de la signature d'un accord plus inclusif.

6. À l'issue des discussions organisées le 8 février, le Conseil des ministres a annoncé que le Haut Conseil de transition organiserait un forum sur la sécurité nationale auquel participeraient des représentants de tous les secteurs concernés, y compris les parties non signataires de l'accord du 21 décembre, afin de dégager un consensus plus large sur les mesures à prendre pour lutter contre l'insécurité. Dans une lettre adressée le 15 février à l'Équipe indépendante de facilitation, le Haut Conseil de transition a sollicité la mise en place d'une assistance technique, notamment la création d'un secrétariat.

7. Le 17 février, un groupe de signataires de l'accord du 21 décembre, notamment composé d'un groupe d'anciens signataires de l'accord de Montana et de la coalition politique connue sous le nom de « compromis historique », a annoncé la création d'un comité de suivi chargé de plaider en faveur d'une mise en œuvre rapide de l'accord et a relancé les efforts visant à élargir le consensus. Le 28 février, des représentants du parti politique Fanmi Lavalas ont publié une déclaration dans laquelle ils ont fait valoir que la sécurité nationale devait servir de point de départ au dialogue destiné à élargir ledit consensus.

8. Le 18 février, l'Équipe indépendante de facilitation a entamé des consultations avec le Haut Conseil de transition, le BINUH, l'Organisation des États américains (OEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'évaluer les ressources techniques et financières nécessaires à la mise en place d'un secrétariat du Haut Conseil. Pour mener une telle évaluation, des spécialistes du financement devraient travailler à l'organisation de consultations multipartites sur la sécurité et à la convocation d'une table ronde visant à élargir le consensus autour de l'accord du 21 décembre. Le BINUH se concerte actuellement avec le PNUD et d'autres partenaires sur les différentes manières d'apporter un tel soutien.

9. Plusieurs partenaires internationaux ont salué l'installation du Haut Conseil de transition, qu'ils ont considérée comme une étape déterminante sur la voie du rétablissement de l'ordre démocratique et de l'amélioration de la sécurité. Le 10 février, le Conseil permanent de l'OEA a adopté une résolution dans laquelle il a encouragé la mise en œuvre de l'accord du 21 décembre et a demandé au Haut Conseil de transition de coordonner un dialogue politique visant à élargir le consensus et à faire en sorte que l'accord soit aussi inclusif que possible. Les chefs de gouvernement présents à la quarante-quatrième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont qualifié l'accord de pas en avant, mais ont insisté sur la nécessité de le rendre plus inclusif. Ils ont également manifesté leur volonté de mettre en place des partenariats internationaux

pour soutenir le retour à la paix et à la stabilité en Haïti, qui sont les conditions *sine qua non* de la tenue d'élections libres, équitables et crédibles.

10. Compte tenu du vide constitutionnel actuel et de l'absence de quorum, qui empêche la Cour de cassation de fonctionner, les consultations entre le Gouvernement, le Haut Conseil de transition et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont abouti à la nomination, le 26 février, de huit juges appelés à occuper les postes vacants. Les nouveaux juges, parmi lesquels figurent trois femmes, ont prêté serment lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Port-au-Prince le 7 mars. Bien que la décision ait suscité des critiques, trois associations de magistrats et d'autres acteurs du secteur judiciaire ont salué la nomination des juges, qu'elles ont considérée comme une mesure nécessaire pour faciliter l'administration de la justice. Plusieurs personnalités politiques ont affirmé que la procédure ad hoc adoptée aux fins de la nomination des juges enfreignait l'article 175 de la Constitution haïtienne telle que modifiée en 1987, laquelle conférait au Président ou à la Présidente le pouvoir de nommer les magistrats de la Cour à partir d'une liste de trois candidats par siège soumise par le Sénat.

11. La nomination des nouveaux conseillers électoraux, prévue par l'accord du 21 décembre, n'a pas encore eu lieu. Dans le même temps, le BINUH et le PNUD ont continué d'appuyer le renforcement des capacités du secrétariat du Conseil électoral provisoire. En outre, des discussions sur les stratégies de prévention de la violence électorale ont été organisées entre les représentants des institutions électorales et locales, de la société civile, du secteur privé, des groupes religieux, des médias et du secteur culturel, dans les départements du Sud-Est, du Centre et de l'Artibonite. Le Ministère des finances a ordonné le paiement de plusieurs mois d'arriérés de salaires au personnel chargé des élections, ce qui a permis de relancer les activités électorales essentielles, notamment la mise à jour des listes électorales. Dans le même temps, l'Office national d'identification a fait état d'une augmentation significative des nouvelles inscriptions de citoyens depuis le début du mois de janvier, avec 2 000 inscriptions par jour. Au 6 avril, quelque 5 356 000 personnes en âge de voter étaient inscrites sur les listes, dont 2 788 000 femmes.

12. Au début du mois de février, le Diagnostic and Development Group, (organisation de la société civile) et l'Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités (groupe du secteur privé) ont présenté les résultats d'une enquête sur la situation en matière de sécurité, effectuée à partir d'entretiens menés auprès de plus de 1 300 personnes (dont 45 % de femmes). D'après les résultats, 79 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables à la mise en place d'une force armée internationale chargée d'aider la police nationale et 80 % se sont prononcées en faveur de la mobilisation de l'armée nationale pour soutenir la police dans la lutte contre les bandes.

13. Les dirigeants politiques haïtiens ont continué à plaider en faveur du déploiement immédiat d'une force armée spécialisée internationale. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères et des cultes ont réitéré leur demande à l'occasion d'une séance du Conseil permanent de l'OEA, le 18 janvier, et du septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), organisé en Argentine le 24 janvier. Le même jour, ces derniers ont publié une déclaration à Buenos Aires, dans laquelle ils ont encouragé les États membres à étudier la possibilité de participer à la force spécialisée multinationale demandée par Haïti. Lors de la quarante-quatrième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, le Premier Ministre a souligné combien il importait que la Police nationale d'Haïti bénéficie d'un soutien armé international pour établir des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles.

14. Le 27 février, une délégation de haut niveau de la CARICOM s'est rendue en Haïti pour évaluer la situation sur le terrain et tenir des consultations sur la situation politique et les conditions de sécurité. Elle a rencontré des représentants du Gouvernement et du Haut Conseil de transition, des responsables de la police et des représentants de groupes politiques, de la société civile, d'organisations de défense des droits humains et du secteur privé afin de recueillir leurs avis aux fins de la mise en place de solutions proposées par les Haïtiens et les Haïtiennes et de témoigner la solidarité de la CARICOM. À l'issue des réunions organisées avec la délégation, deux groupes haïtiens de la société civile ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont exhorté les pays de la région à aider la police dans sa lutte contre les bandes et réitéré leur appel en faveur du déploiement de forces internationales.

15. Le 5 mars, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont publié une déclaration par laquelle ils ont indiqué leur intention d'organiser une réunion de suivi avec les parties prenantes haïtiennes et réaffirmé leur volonté de soutenir la Police nationale d'Haïti, notamment sous la forme d'activités de formation. En outre, le 15 mars, un groupe de travail du Conseil permanent de l'OEA sur Haïti a tenu une session avec les États membres et les observateurs permanents de l'organisation, le Gouvernement haïtien, le Haut Conseil de transition, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de définir les domaines prioritaires concernant l'assistance en matière de sécurité. Au cours de la session, le Ministre des affaires étrangères et des cultes haïtien s'est fait l'écho de la demande du Gouvernement au sujet du déploiement d'une force spécialisée internationale chargée d'aider la police. Lors d'une visite au quartier général des forces armées haïtiennes à Port-au-Prince, le Premier Ministre a appelé à la mobilisation de toutes les forces de sécurité nationales, y compris l'armée nationale, afin d'aider la police à lutter contre la recrudescence des actes de violence perpétrés par les bandes.

III. Lutte contre la violence

16. Le climat d'insécurité généralisée et d'extrême violence est resté au premier plan du débat public, la population haïtienne devant faire face à une escalade des enlèvements et des actes de délinquance violents commis par des bandes, notamment l'utilisation du viol comme arme. Ces dernières continuent de se disputer le contrôle du territoire dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, et s'étendent à des quartiers jusqu'alors épargnés ainsi qu'à plusieurs municipalités du département de l'Artibonite. Les affrontements entre bandes armées et entre ces dernières et la police sont de plus en plus violents et fréquents. Ils font de nombreuses victimes civiles et entraînent la destruction de biens et le déplacement de civils, ce qui ne fait qu'accroître la vulnérabilité de la population et la nécessité d'une aide humanitaire.

17. Le nombre d'homicides signalés a augmenté de 21 %, soit 815 homicides entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, contre 673 au cours du dernier trimestre de 2022. Le département de l'Ouest en comptabilise 80 % à lui seul. Par ailleurs, 637 enlèvements ont été enregistrés au cours du premier trimestre de 2023, contre 391 au cours des trois derniers mois de 2022, ce qui représente une augmentation de 63 %.

18. Des troubles civils ont éclaté entre le 25 janvier et le 3 février à Port-au-Prince (département de l'Ouest), aux Gonaïves (département de l'Artibonite), aux Cayes (département du Sud) et au Cap-Haïtien (département du Nord) après que 11 policiers ont été tués dans deux incidents impliquant des bandes armées, survenus le 20 janvier à Pétion-Ville (département de l'Ouest) et le 25 janvier à Liancourt (département de l'Artibonite). Un certain nombre de protestataires ont lancé des manifestations violentes, souvent émaillées de coups de feu, de barrages routiers et de barricades en feu. Ces manifestations ont paralysé une grande partie du pays et entraîné la fermeture

d'entreprises et d'établissements scolaires. Le 26 janvier, des dizaines de personnes armées, certaines vêtues d'uniformes de police, ont érigé des barricades dans toute la ville de Port-au-Prince. Un groupe de manifestants s'est rassemblé devant la résidence officielle du Premier Ministre sans toutefois parvenir à franchir le périmètre intérieur. Plus tard dans la journée, un groupe de manifestants a fait irruption à l'intérieur de l'aéroport international Toussaint Louverture, où le Premier Ministre venait d'atterrir. Ce dernier est resté bloqué à l'intérieur de l'aéroport pendant plusieurs heures avant d'être évacué vers un lieu sûr.

19. À l'issue d'une réunion du Conseil des ministres et du Conseil supérieur de la Police nationale, cette dernière a annoncé, le 29 janvier, le déploiement d'unités spécialisées dans la lutte contre les bandes armées dans le cadre de l'opération « Tornade 1 » menée dans plusieurs communes des départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Les résultats de cette dernière sont mitigés ou ne sont pas manifestes. En effet, les opérations de police semblent, certes, perturber momentanément les activités des bandes, les contraignant souvent à s'installer dans de nouvelles zones, mais la police nationale reste débordée et manque de ressources pour consolider ses modestes avancées en matière de sécurité, ce qui permet aux bandes armées de continuer d'étendre leurs activités criminelles.

Programmes de lutte contre la violence de proximité

20. Malgré des tendances préoccupantes, les initiatives locales visant à réduire la violence ont permis d'obtenir certains résultats. Après deux années de blocus imposé par des bandes armées, l'activité commerciale et sociale a timidement repris à Martissant, bien que les axes routiers menant aux départements du sud restent encore en grande partie inaccessibles au trafic commercial. Des organisations locales et des groupes de la société civile ont demandé aux autorités de soutenir les initiatives locales visant à réduire la violence.

21. Dans le cadre d'un projet de lutte contre la violence de proximité soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix, le groupe de travail interministériel sur le désarmement, le démantèlement, la réinsertion et la réduction de la violence de proximité a organisé une série de consultations avec les communautés dans chacun des 10 départements administratifs d'Haïti afin de renforcer le soutien au plan d'action national sur la lutte contre la violence de proximité. Ces consultations ont favorisé la création de nouvelles plateformes départementales destinées à organiser des discussions sur la sécurité, la justice, le relèvement à l'échelle locale, les compétences des jeunes, la protection et la violence sexuelle et fondée sur le genre, afin de permettre aux populations de s'approprier durablement le plan d'action national. Le BINUH, avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, a organisé une consultation sur les approches novatrices en matière de réduction de la violence du 28 février au 2 mars à Port-au-Prince, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Armes illicites et financement

22. Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes et des munitions illicites, le Premier Ministre a signé un plan d'action national en février, lequel vise à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030. Le document énonce les priorités de la lutte contre le trafic d'armes à feu et de munitions et servira d'outil de suivi pour aider les partenaires internationaux à prendre des décisions en matière de soutien. Par ailleurs, en janvier,

une équipe de travail du groupe de travail interministériel a achevé la révision du projet de loi sur la gestion des armes et des munitions, avec le concours du PNUD et du BINUH. Le projet de loi sera prochainement soumis au Gouvernement.

23. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) continue d'aider les autorités douanières à renforcer les capacités nationales de gestion des frontières afin de lutter contre le trafic et la criminalité transnationale organisée. Elle est notamment en passe d'achever son évaluation des points de contrôle aux frontières d'Haïti, tout en appuyant la formation des nouvelles équipes interinstitutions composées de membres des services des douanes, de la police et des autorités portuaires et aéroportuaires qui sont chargées de cibler, de contrôler et d'inspecter les conteneurs et le fret.

24. Le 3 mars, l'ONUDC a publié un rapport consacré aux marchés de la criminalité en Haïti, qui dresse un état des lieux des tendances en matière de trafic d'armes à feu et de drogues (« Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking »). Bien qu'il soit limité par le manque de données, le rapport met en lumière les flux de trafic qui permettent aux bandes et autres réseaux criminels d'attiser la violence en Haïti grâce à un marché de plus en plus sophistiqué d'armes à feu et de munitions de gros calibre, ainsi qu'à la contrebande de drogues. L'ONUDC y présente à la fois une vue d'ensemble des efforts internationaux, régionaux et nationaux visant à accroître le soutien à l'application de la loi et à la gestion des frontières en Haïti, et souligne la nécessité d'adopter des approches globales axées sur des investissements supplémentaires dans la police de proximité, une réforme de la justice pénale et des initiatives de lutte contre la corruption.

IV. Sécurité et état de droit

Police

25. Le taux élevé d'attrition au sein de la police nationale reste préoccupant. La multiplication des attaques visant la police explique la hausse des taux d'abandon de poste, d'absentéisme, de départs à la retraite et, plus récemment, de demandes de participation aux programmes de libération conditionnelle humanitaire aux États-Unis d'Amérique. Depuis le début de l'année 2023, 22 policiers ont été tués par des bandes. En l'absence d'efforts plus soutenus pour équiper et former d'urgence la police, recruter de nouveaux effectifs et améliorer les conditions de travail pour inciter le personnel en place à rester en poste, cette tendance devrait s'accélérer.

26. Au 31 mars, on dénombrait 14 772 agents de police au niveau national, dont 714 agents issus de la dernière promotion, et 1 733 femmes (11,7 %), ce qui correspond à un ratio de 1,2 agents de police pour 1 000 habitants. Selon le département administratif de la police nationale, si l'on tient compte des désertions, des suspensions temporaires dans l'attente d'enquêtes administratives et des absences pour motifs divers, l'effectif opérationnel approche les 13 200 personnes disponibles pour le service actif. Malgré les problèmes de sécurité et de logistique, des examens écrits sont en cours d'organisation pour quelque 7 000 candidats à la trente-troisième promotion de cadets, parmi lesquels on compte environ 20 % de femmes. Le BINUH continuera de participer à toutes les étapes du processus de recrutement, jusqu'à ce que les cadets soient prêts à entamer leur formation de base de sept mois.

27. Le manque de capacités des services de police, dans un contexte de recrudescence de la violence des bandes et d'expansion des territoires contrôlés par ces dernières, notamment le recours accru à des tactiques de combat de type guérilla, est extrêmement préoccupant. La police nationale estime qu'une partie non négligeable de la capitale est en proie, à des degrés divers, à une recrudescence de la

violence des bandes. Port-au-Prince, Cité-Soleil, la Croix-des-Bouquets, Delmas, Pétionville et Tabarre restent les zones les plus touchées par ce phénomène. Selon des estimations approximatives de la police nationale, il existe actuellement sept grandes coalitions de bandes et environ 200 groupes affiliés. Les bandes ont tendu des embuscades à la police nationale et s'en sont pris à ses infrastructures. Plusieurs installations de la police ont ainsi été sévèrement endommagées et d'autres ont été réduites en cendres. Les bandes recourent également à d'autres tactiques, dont celle qui consiste à semer la terreur en tirant sans discernement sur les passagers des transports publics ou encore le viol. La plupart d'entre elles opèrent à l'intérieur et autour de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite, où elles utilisent une grande variété d'armes lourdes, notamment des armes de poing et des fusils d'assaut. Lors de leurs dernières offensives, elles ont également eu recours à des uniformes de police contrefaits et à des armes de gros calibre capables de détruire des véhicules blindés.

28. À l'issue d'une procédure de passation de marchés publics lancée en 2022, la police nationale a reçu onze des dix-huit véhicules blindés commandés à des entreprises, ainsi que des équipements de protection individuelle, des armes et d'autres types de matériel. Ces ressources doivent être renforcées pour améliorer la capacité de surveillance et d'intervention de la police, par exemple en lui fournissant des dispositifs de vision nocturne. Grâce à ces équipements, la police a mené au moins 150 opérations dans l'ensemble du pays au cours de la période considérée, ce qui a permis l'arrestation de quelque 1 500 suspects et la saisie de dizaines d'armes et d'environ 70 kilogrammes de marijuana et de cocaïne.

29. Le panier de financement commun géré par le PNUD et destiné à soutenir la professionnalisation de la police nationale a reçu 14,9 millions de dollars sur un budget estimé à 28 millions de dollars, 3 millions de dollars ayant été promis mais non versés à ce jour. Il permet de contribuer au financement de la construction et de la rénovation des locaux de la police nationale, à l'amélioration de la gestion des actifs et à l'achat de matériel destiné à la police nationale, notamment des véhicules et des systèmes de communication et de surveillance. Au cours de la période considérée, les efforts ont été axés sur le renforcement des capacités de renseignement de la police et sur la mise en place d'un système de vérification des antécédents. Les efforts visant à améliorer ladite vérification, axés sur le renforcement des capacités des services d'inspection générale et de recrutement de la Police nationale d'Haïti, restent lents, car ils ont été largement dépassés par les événements.

Justice

30. Le secteur de la justice a enregistré des progrès majeurs, notamment avec la nomination de huit juges à la Cour de cassation. Des mesures ont été prises en vue de renforcer les performances du système judiciaire, de manière à réduire le taux de détention provisoire prolongée. Le soutien apporté par le BINUH en vue de renforcer le recours à la procédure d'*habeas corpus* dans trois juridictions a permis d'enregistrer une légère diminution du nombre de personnes en détention provisoire (-683 personnes) entre le 3 novembre et le 19 janvier, soit une baisse de 83,94 % à 83,15 % des détenus placés en détention provisoire. Le 23 janvier, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a publié un rapport d'activité au sujet de son nouveau système national de quotas pour l'évaluation de la performance des procureurs, le premier du genre en Haïti. Selon le Ministère, depuis le 1^{er} décembre, les procureurs des 18 juridictions haïtiennes ont rendu 247 ordonnances de mise en accusation, effectué 162 visites dans des prisons civiles et renvoyé 267 affaires pour jugement devant les tribunaux correctionnels. Le 24 février, le Ministère a annoncé que les procureurs étaient tenus de rendre compte de leurs progrès avant la fin de chaque mois, et que ceux qui ne l'avaient pas fait jusqu'à présent devaient en justifier la

raison, soulignant ainsi que le nouveau système de quotas serait utilisé pour évaluer les performances des procureurs.

31. Le 16 janvier, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a conclu un examen qui a révélé que 28 des 69 juges et procureurs dont les antécédents ont été vérifiés ne pouvaient être certifiés pour des raisons d'intégrité morale, notamment en raison d'allégations d'abus de pouvoir, de présentation de titres non valables et de libération illégale de criminels dangereux. Néanmoins, le retard accumulé dans le traitement des certifications judiciaires reste important et certaines organisations de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant à la transparence des procédures prévues à cet effet. Le 11 février, le Protecteur du citoyen a publié une déclaration dans laquelle il a demandé au Conseil supérieur d'envisager la mise en place d'une procédure d'appel conformément au droit fondamental à la défense, citant la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Dans les semaines qui ont suivi l'examen, plusieurs juges et procureurs qui n'avaient pas été certifiés, dont le procureur général de Port-au-Prince, sont néanmoins restés en fonction. Le 23 février, le Conseil supérieur a publié une note dans laquelle il a ordonné aux personnes concernées de cesser immédiatement le travail. Le remplacement des acteurs judiciaires non certifiés est en cours.

32. Les efforts visant à faire entrer en vigueur les nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale n'ont pas abouti. Tandis que les autorités nationales discutaient des moyens d'achever l'examen des codes et d'étendre le mandat de la commission désignée à cette fin, le BINUH a continué d'encourager les parties prenantes nationales à engager un dialogue constructif sur la mise en œuvre progressive de la réforme pénale, qui pourrait permettre d'aboutir à l'entrée en vigueur des codes.

33. Le 28 février, l'Unité de lutte contre la corruption a lancé une « journée nationale de la déclaration de patrimoine », une initiative visant à renforcer la transparence et à redynamiser les efforts consentis par l'ensemble des agents publics pour s'acquitter de leur obligation de déclarer leur patrimoine. Le 3 mars, l'Unité de lutte contre la corruption a par ailleurs soumis des enquêtes concernant sept anciens législateurs, qu'elle accuse d'avoir manqué à leurs obligations en matière de déclaration de patrimoine. Elle a demandé aux autorités judiciaires d'adopter des mesures visant à empêcher sept anciens sénateurs de participer aux affaires publiques, notamment en suspendant leur droit de vote et d'éligibilité.

34. Le 3 mars également, l'Unité de lutte contre la corruption a demandé aux autorités judiciaires de poursuivre un ancien président du Sénat, accusé d'obstruction à la justice, et un autre ancien sénateur pour détournement de fonds publics. Une requête similaire a été déposée à l'encontre de l'ancien directeur de l'Administration générale des douanes, accusé d'enrichissement illicite, de blanchiment d'argent et de fausse déclaration de patrimoine.

Services pénitentiaires

35. Les conditions de détention ont continué de se détériorer dans l'ensemble du pays. Les efforts visant à les améliorer ont été entravés par le niveau élevé d'insécurité, qui empêche la rotation du personnel pénitentiaire et l'acheminement de fournitures dans les prisons. Au 31 mars, les établissements pénitentiaires haïtiens abritaient 11 421 détenus, dont 290 femmes, 238 garçons et 12 filles, pour un taux d'occupation global estimé à 285 %. Sur l'ensemble des détenus, 9 507 (83,2 %) étaient en attente de jugement. Ainsi, chaque détenu ne dispose en moyenne que de 0,35m² d'espace vital, un facteur majeur de propagation des infections et des maladies. Au cours de la période considérée, 20 personnes sont décédées en détention, principalement pour cause de malnutrition et d'anémie. Dans le cadre des efforts visant à prévenir la propagation du choléra, le BINUH a collaboré avec l'Organisation

panaméricaine de la santé et le Ministère de la santé publique et de la population pour aider les autorités pénitentiaires à mener une campagne de vaccination à l'intention de 3 733 détenus dans trois grandes prisons. Des vaccins contre le choléra ont ainsi été administrés à 92 % des détenus.

36. Le 26 janvier, le commissariat principal des Gonaïves (département de l'Artibonite), qui sert également de centre de détention pour les femmes et les hommes, a été attaqué à deux reprises par des policiers mécontents et des personnes armées. Ces attaques se sont soldées par la mort de 14 détenus. En outre, 10 détenus se sont échappés et 17 femmes présentes dans le centre auraient été violées. L'inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert une enquête sur ces événements et sur d'éventuelles complicités au sein de la police.

V. Droits humains

Incidences de la violence et de l'augmentation des activités criminelles sur la population

37. En ce qui concerne le respect des droits humains, la situation des personnes vivant dans les zones contrôlées par les bandes armées reste tout à fait effroyable. Dans les zones récemment prises pour cible par les bandes, la situation se dégrade radicalement. Entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, au moins 531 personnes ont été tuées, 300 blessées et 277 enlevées lors d'incidents liés à des bandes, essentiellement à Port-au-Prince. La situation des habitants de la commune de Cité-Soleil, telle qu'elle est décrite dans un rapport conjoint du BINUH et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) publié le 10 février, est révélatrice des violences perpétrées à l'égard de nombreux Haïtiens. Depuis le mois de juillet 2022, la commune enregistre régulièrement des meurtres, des dommages corporels et des actes de violence sexuelle perpétrés par des membres de bandes. Des tireurs embusqués positionnés sur les toits tirent fréquemment sur des personnes se trouvant dans leur domicile ou dans la rue. Dans le quartier de Brooklyn, à Cité-Soleil, au moins 263 personnes ont été tuées, 285 blessées et 4 ont disparu lors de violences commises par des bandes entre le 8 juillet et le 31 décembre. Cette violence résulte d'affrontements entre bandes motivés par des intérêts politiques, économiques et personnels. L'intervention de la police et l'aide humanitaire sont limitées, tandis que les services publics d'éducation et de santé et les autres services sociaux sont largement absents de ce quartier. Le rapport souligne également l'absence de progrès en ce qui concerne les enquêtes sur les atteintes perpétrées par les bandes à l'égard de la population, ce qui sape encore davantage la confiance de la population dans l'autorité de l'État.

38. Les activités des bandes ont des répercussions catastrophiques sur les droits humains des enfants. Bien qu'il reste difficile de suivre les incidents en raison des contraintes d'accès liées à l'insécurité, des données qualitatives montrent que les enfants sont victimes des crimes les plus graves et les plus odieux, y compris des actes de violence sexuelle et leur recrutement au sein des bandes. Ces dernières les utilisent en guise d'informateurs dans la rue ou de coursiers, ou encore pour transporter des munitions, charger des armes voire commettre eux-mêmes des attaques pendant les combats. Certains établissements scolaires ont été fermés après que des enseignants et des élèves ont été touchés par des balles perdues dans les salles de classe, ce qui illustre le caractère indiscriminé des attaques menées par les bandes. Les enlèvements d'enfants et de parents ont souvent lieu à proximité des écoles.

39. L'expansion des bandes dans des zones auparavant considérées comme sûres, telles que les communes de Kenscoff et de Pétion-Ville, ainsi que le quartier de la Croix-des-Bouquets à Canaan, est alarmante. Cette stratégie permet aux bandes de resserrer leur emprise autour de l'agglomération de Port-au-Prince, où aucune

commune n'est désormais épargnée par les guerres de territoire entre bandes. En janvier, la violence des bandes s'est étendue au département voisin de l'Artibonite, où des incidents majeurs ont été enregistrés dans les municipalités de Liancourt, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Verrettes et L'Estère.

40. En outre, la violence a continué de provoquer le déplacement d'un grand nombre de personnes, de détruire des biens et de freiner l'économie, notamment en restreignant la liberté de circulation et l'accès aux biens et services de base, y compris la nourriture, l'eau et les soins de santé. Les camions sont fréquemment détournés et les usagers des transports en commun sont régulièrement victimes de fusillades, de vols ou d'actes de violence sexuelle et sont contraints de payer des droits de péage illégaux extorqués par des bandes. Les attaques dirigées contre le personnel de santé et les infrastructures médicales ont conduit certaines institutions, y compris celles gérées par des organisations non gouvernementales internationales, à suspendre temporairement ou à réduire leurs activités. Situé dans le village de Deschapelles (commune de Verrettes, département de l'Artibonite), l'hôpital Albert Schweitzer, qui dessert environ 700 000 personnes, a suspendu ses services le 16 février en raison du niveau élevé d'insécurité. De même, le 9 mars, Médecins sans frontières a temporairement fermé son hôpital de Cité-Soleil. À la fin du mois de mars, les deux hôpitaux ont repris leurs activités de soins d'urgence uniquement, tandis que les autres services restent suspendus.

41. Au 4 avril, environ 130 000 personnes déplacées étaient disséminées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Plus de 38 % d'entre elles vivent dans 50 abris de fortune, dont la plupart sont dépourvus d'accès aux services de base. D'autres vivent au sein des communautés d'accueil, qui doivent partager des ressources déjà rares. Dans de nombreuses régions touchées par la violence, l'activité économique reste complètement paralysée. Dans le même temps, le nombre de personnes quittant Haïti par la mer et par la frontière terrestre avec la République dominicaine est en augmentation.

42. Les autorités haïtiennes, aidées par l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations humanitaires, ont continué de recenser un nombre élevé de Haïtiens rapatriés, alors même que le HCDH, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres entités des Nations Unies ont appelé à l'arrêt des retours forcés. Entre janvier et mars, au moins 36 079 personnes originaires d'Haïti ont été rapatriées. Près de 90 % d'entre elles ont été expulsés de la République dominicaine, dont des centaines de femmes enceintes ou allaitantes et plusieurs milliers d'enfants non accompagnés.

Violence sexuelle

43. Dans leur quête d'expansion territoriale, les bandes armées ont continué de recourir au viol et à d'autres formes de violence sexuelle pour susciter la peur et asseoir leur contrôle sur les populations. Les femmes et les filles ont ainsi continué d'être touchées de manière disproportionnée, ce qui a eu de graves conséquences sur leurs droits humains et leur santé. Au cours de la période considérée, le BINUH a confirmé 12 cas de viol, y compris un viol collectif ayant touché sept femmes et six filles âgées de 14 à 16 ans, dans la commune de Port-au-Prince. Le 5 février, une femme de 27 ans a été victime d'un viol avant d'être tuée par des membres d'une bande alors qu'elle rentrait chez elle après s'être rendue au marché de la Croix-des-Bouquets. Le 14 février, une fille de 16 ans a été victime d'un viol commis en plein jour par plusieurs membres d'une bande. Cette tendance est préoccupante : entre juillet et décembre 2022, le HCDH a recensé 57 viols collectifs de femmes et de filles,

ainsi que des enlèvements et des cas d'exploitation sexuelle¹. Ces faits sont le reflet de la réalité de nombreuses femmes et jeunes filles, qui sont prises pour cible par des bandes en quête d'expansion de leur contrôle territorial et sont extrêmement vulnérables en raison du manque de protection et de services de soutien.

44. Les faits de violence sexuelle perpétrée par des bandes restent très peu signalés, en particulier lorsqu'on les compare à d'autres types de violence. Ce constat d'explique par les menaces de représailles que les agresseurs font peser sur les victimes et les témoins, la stigmatisation des victimes et de leurs proches, le manque de disponibilité des services, y compris ceux fournis par des acteurs internationaux, et la défiance à l'égard des institutions garantes de l'état de droit. Le manque de signalement des actes criminels à la police, associé à l'inefficacité du système judiciaire, permet aux membres de bandes qui se sont livrés à des actes de violence sexuelle de jouir d'une impunité généralisée.

45. Les entités des Nations Unies et l'Initiative Spotlight soutiennent le renforcement de la prestation de services aux victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment au moyen de systèmes d'orientation vers des soins médicaux ou un soutien psychosocial, de kits dignité et d'une assistance pécuniaire. L'accès limité aux zones contrôlées par les bandes affecte également l'accès des victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre aux services. Les programmes d'hébergement qui proposent un logement sûr, ainsi que ceux qui apportent un soutien à la réinsertion et à la réadaptation des victimes, restent rares.

Situation d'impunité

46. L'absence d'établissement des responsabilités pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits par les agents de l'État et les bandes continue de compromettre gravement l'état de droit. Les affaires judiciaires emblématiques n'ont pas progressé. Les enquêtes sur les meurtres de Grande Ravine (2017) et de Bel-Air (2019) sont toujours au point mort, en partie parce que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas certifié les juges chargés de ces affaires. L'affaire Bel-Air a été assignée à deux juges, ce qui a engendré un manque de clarté quant à la question de savoir qui était en charge de l'affaire et provoqué un retard supplémentaire. L'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince (2020), n'a pas progressé puisque le mandat du juge saisi de l'affaire a pris fin en juin 2021, et l'enquête sur le massacre de La Saline (2018) est retardée car le juge attend un arrêt de la Cour de cassation.

47. L'enquête menée par le système judiciaire d'Haïti au sujet de l'assassinat de l'ancien Président Jovenel Moïse n'a pas progressé malgré plusieurs arrestations initiales effectuées par la police nationale. Cependant, quatre personnes détenues en Haïti ont été extradées vers les États-Unis le 31 janvier pour conspiration en vue de commettre un meurtre et un enlèvement en dehors des États-Unis et pour avoir fourni un soutien matériel et des ressources ayant entraîné la mort. Le 14 février, les autorités américaines ont également annoncé l'arrestation de quatre autres suspects accusés d'avoir planifié et financé l'assassinat de M. Moïse. Ces nouvelles arrestations portent à 11 le nombre total de suspects incarcérés aux États-Unis dans le cadre de l'enquête.

Mise en œuvre du mandat en matière de droits humains

48. Le BINUH a continué d'aider l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti à enquêter au sujet des violations des droits humains commises par des

¹ Nations Unies, HCDH, Haïti : « L'augmentation de la violence extrême des gangs est un "cauchemar vivant" – Türk », communiqué de presse, 10 février 2023.

policiers. Depuis le 17 janvier, 37 enquêtes ont été ouvertes concernant 44 officiers de police. Les enquêtes relatives à neuf affaires ont été conclues et ont abouti à sept licenciements et neuf suspensions. Des recommandations ont en outre été transmises au Directeur général de la police. Trois autres affaires ont été transmises aux autorités judiciaires en vue de poursuites pénales.

49. Du 8 au 10 février, à l'invitation du Gouvernement haïtien, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué sa première visite officielle en Haïti afin d'attirer l'attention sur la gravité des actes de violence, des violations des droits humains et des atteintes à ces derniers perpétrés dans le pays, ainsi que sur l'incidence de tels actes sur la sécurité et la situation humanitaire du peuple haïtien. Cette visite a notamment débouché sur des discussions constructives avec le Premier Ministre en vue de la création d'un bureau du HCDH en Haïti et de la réintégration d'un expert indépendant sur la situation des droits humains dans le pays, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement de renforcer la présence des Nations Unies en Haïti dans le domaine des droits humains. Le 4 avril, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 52/39, intitulée « Assistance technique et renforcement des capacités visant à améliorer la situation des droits de l'homme en Haïti, en lien avec la demande des autorités haïtiennes d'une action internationale coordonnée et ciblée », dans laquelle il a demandé au Haut-Commissariat de coopérer avec le Gouvernement haïtien en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités en matière de promotion et de protection des droits de l'homme de la justice, des forces de sécurité et de l'administration pénitentiaire haïtiennes, pour lui permettre de poursuivre sa stratégie visant à lutter contre l'action des gangs armés et à rétablir l'état de droit, ainsi que pour accompagner la mise en œuvre des recommandations formulées et acceptées lors du dernier cycle d'Examen périodique universel. Le Conseil demande également au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de désigner un expert ou une experte des droits de l'homme, ayant pour mission, avec l'assistance du Haut-Commissariat et en collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, de suivre l'évolution de la situation des droits de l'homme en Haïti, en veillant notamment à intégrer une perspective de genre et à apporter une attention particulière à la situation des enfants et à la traite des personnes dans l'ensemble de ses travaux. Il prie le Haut-Commissaire de lui présenter, dans le cadre d'un dialogue interactif avec la participation de l'expert ou experte des droits de l'homme, un rapport intermédiaire sur la situation des droits de l'homme en Haïti à sa cinquante-quatrième session et un rapport complet sur la question à sa cinquante-cinquième session.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Aperçu de la situation socioéconomique

50. Les perspectives socioéconomiques à court terme d'Haïti restent désastreuses. Les progrès économiques réalisés au cours du premier trimestre de l'exercice 2022/23 ont été ralentis par la faiblesse des institutions de l'État. Selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut réel s'est contracté de 1,7 % au cours de l'exercice 2021/22 et devrait reculer pour la cinquième année consécutive en 2022/23, de 1,1 %. Il est essentiel de faire avancer les réformes, y compris les réformes fiscales, pour renforcer la gouvernance et jeter les bases d'une croissance économique durable et inclusive.

51. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a annoncé son budget pour l'exercice 2022/23, qui met l'accent sur l'amélioration de la mobilisation des recettes. Il prévoit d'augmenter la collecte des impôts et des cotisations sociales, pour atteindre un ratio de 6 % des recettes totales en 2023, contre une moyenne de 23 % dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cependant, les tarifs douaniers ont

presque doublé au cours du premier trimestre de l'exercice, ce qui pourrait permettre d'améliorer la capacité du Gouvernement à financer les secteurs sociaux.

52. Le Gouvernement a multiplié par cinq le budget du Ministère des affaires sociales et du travail pour 2022/23, pour atteindre près de 200 millions de dollars, soit 11,6 % du budget total. Sa capacité d'exécution de ce budget dépendra de la conjoncture économique interne et externe. Les autres dotations les plus élevées du budget total sont allées au Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (11,2 %) et au Ministère de la justice et de la sécurité publique (10,8 %), tandis que le Ministère de la santé publique et de la population continue de recevoir une petite fraction du budget (3,9 %). Le budget alloué aux ministères de la santé et de l'éducation réunis est égal au montant attendu de l'aide pour l'exercice 2022/23, soit 15,1 % des recettes du budget national.

53. La note trimestrielle sur la politique monétaire publiée par la Banque centrale d'Haïti le 24 janvier indique que les envois de fonds ont augmenté de 6,3 % au dernier trimestre de l'année 2022, inversant la tendance à la baisse observée depuis le début de cette année. En décembre, l'inflation a augmenté de 48,3 % en glissement annuel, sa valeur la plus élevée de l'année. La gourde s'est encore dépréciée par rapport au dollar américain, passant de 117,7 gourdes pour un dollar en septembre à 145,2 gourdes pour un dollar en décembre, perdant 8 % supplémentaires de sa valeur au cours de cette période.

54. Le premier examen au titre du programme de référence du Fonds monétaire international (FMI) en Haïti indique que les autorités nationales déploient des efforts significatifs pour relever les nombreux défis auxquels le pays doit faire face, en mettant en œuvre des politiques visant à restaurer la stabilité macroéconomique et la croissance, à renforcer la gouvernance et à apporter une aide aux ménages les plus vulnérables. En outre, le FMI considère que la mise en œuvre du programme de référence a été globalement satisfaisante. Les autorités ont approuvé un nouveau Code général des impôts en décembre 2022 et ont adopté des réformes relatives à l'administration douanière et fiscale. En particulier, le Code général des impôts – le premier de l'histoire du pays – vise à rationaliser et à simplifier l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés, notamment en élargissant l'assiette fiscale et en supprimant de nombreuses exonérations.

Protection sociale et sécurité alimentaire

55. Il est essentiel de faire avancer les réformes pour réduire les niveaux de pauvreté déjà élevés qui ont été encore exacerbés par l'insécurité et l'incapacité à relever les défis structurels liés au développement durable. En ce qui concerne les problèmes économiques structurels, le modèle de développement socioéconomique, peu inclusif, a contribué à accroître les inégalités économiques et à saper les efforts déployés pour progresser sur la voie du développement durable et consolider la paix en Haïti. Pour faciliter la mise en place d'un modèle économique plus inclusif qui contribue à renforcer la cohésion sociale, l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement, les partenaires nationaux et internationaux, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, a lancé le 27 février un projet intitulé « dialogue national pour une économie inclusive et porteuse de paix », financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

56. Les défis en matière d'emploi, de protection sociale et de sécurité alimentaire restent considérables. À titre d'exemple, 9 000 emplois pourraient être supprimés dans l'industrie de l'habillement d'ici à juin 2023. L'équipe de pays a aidé les institutions nationales à relever les problèmes persistants en matière de développement. Elle a poursuivi ses efforts pour accroître la capacité d'insertion professionnelle des femmes et des jeunes vulnérables dans le secteur de la production

du cacao et du fruit à pain et pour améliorer les conditions de travail dans l'industrie de l'habillement. Dans le domaine de la production du cacao et du fruit à pain, l'Organisation internationale du Travail a soutenu 1 150 personnes, dont 48 % de femmes, en créant 50 mutuelles. Dans l'industrie de l'habillement, 170 travailleurs et employeurs au total, dont 53 femmes, ont bénéficié de services de conseil, d'audits et de sessions de formation sur les droits et responsabilités des travailleurs, la coopération sur le lieu de travail, la communication et les pratiques d'achat.

57. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'aider les institutions nationales à améliorer la protection sociale, en particulier l'équipe spéciale gouvernementale en charge de la rédaction du plan d'action de la politique nationale de protection et de promotion sociales, sous la direction du Ministère des affaires sociales et du travail. Dans son budget 2022/23, le Gouvernement a alloué 27,6 millions de dollars à l'appui de la mise en œuvre de la politique nationale.

58. Sur le plan de la sécurité alimentaire, la situation reste alarmante. Selon le dernier Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la période allant de mars à juin 2023, 4,9 millions de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë et ont besoin d'une aide humanitaire urgente (phase 3 et plus). Ce chiffre représente 49 % de la population et une augmentation de 200 000 personnes par rapport à l'analyse précédente. Au total, 1,8 million de personnes sont en situation d'urgence (phase 4). Sur l'ensemble des ménages, 72 % considèrent que l'alimentation est leur principal besoin prioritaire. Dans ce contexte, le soutien des Nations Unies est capital. Une évaluation des interventions menées à Port-au-Prince en 2022, réalisée par le Programme alimentaire mondial (PAM), montre que l'assistance du PAM a permis aux ménages d'augmenter leur consommation alimentaire de 50 %. Ce dernier, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a entrepris de réorienter le programme national d'alimentation scolaire pour se focaliser sur la production locale, afin d'assurer un apport nutritionnel fiable aux enfants tout en créant des moyens de subsistance et en stimulant l'économie locale. L'insécurité alimentaire et la malnutrition entraînent une émaciation chez les enfants, qui se répercute tout au long de la vie. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 30 033 enfants ont pu bénéficier d'un traitement contre l'émaciation en 2022, dont 12 605 atteints de malnutrition aiguë sévère.

59. La Banque mondiale aide par ailleurs le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural à promouvoir des systèmes de production alimentaire résilients et inclusifs, avec l'approbation d'un financement supplémentaire de 50 millions de dollars au titre du projet d'agriculture résiliente pour la sécurité alimentaire. Le FMI a approuvé un décaissement de 110,6 millions de dollars en faveur d'Haïti au titre du guichet « chocs alimentaires » de la Facilité de crédit rapide, qui contribuera à combler le déficit de la balance des paiements et à soutenir les personnes les plus touchées par la hausse des prix des denrées alimentaires par le truchement de programmes d'alimentation, de transferts en espèces et en nature, et d'exonérations de frais de scolarité. Pour faire face à la crise, les ressources budgétaires publiques devront être allouées en priorité aux programmes alimentaires et à l'augmentation de l'aide sociale apportée aux plus vulnérables.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

60. L'insécurité continue d'entraver la prestation des services sociaux de base, alors que les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter. Selon le plan d'aide humanitaire pour 2023, 5,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, soit une augmentation de 15,6 % par rapport à 2021. En 2023, les besoins de financement au

titre du plan ont augmenté de 92,3 %, passant à 719 millions de dollars, contre 373,8 en 2022. L'insécurité, les difficultés d'accès à l'aide humanitaire et la hausse des prix des produits de base ont eu un impact significatif sur le coût des opérations. Au total, 3 millions de personnes seront visées par le plan en 2023, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année 2022, où celui-ci avait bénéficié à 2,5 millions de personnes.

61. Plus de 500 000 enfants vivant dans des quartiers contrôlés par des bandes peinent à accéder aux établissements scolaires, ce qui porte atteinte à leur droit à l'éducation. De nombreuses écoles ont fermé leurs portes et à Port-au-Prince, au moins 11 d'entre elles servent actuellement de base à des bandes qui y lancent des attaques ou y détiennent des victimes d'enlèvement. Bien que l'utilisation de bâtiments scolaires comme fortifications ou bases pour lancer des attaques soit sporadique, certains bâtiments scolaires sont occupés depuis 2021. Malgré la réouverture de certaines écoles avec l'aide de l'UNICEF, les circonstances laissent supposer que tous les enfants ne pourront pas regagner les bancs de l'école. En outre, les attaques dirigées contre les établissements scolaires sont de plus en plus fréquentes. Selon les informations disponibles, parmi les écoles analysées au cours des quatre premiers mois de l'année scolaire 2022/23, 76 étaient occupées, dont 54 par des bandes armées et 22 par des personnes déplacées. Le PAM et ses partenaires ont relancé des programmes d'alimentation scolaire ciblant 460 000 écoliers pour l'année scolaire en cours, y compris dans les communes contrôlées par des bandes, telles que Cité-Soleil.

62. La propagation du choléra se stabilise lentement dans la métropole de Port-au-Prince, épicentre de la résurgence de la maladie depuis octobre 2022. La plupart des nouveaux cas se concentrent désormais dans d'autres régions, notamment dans les départements du Centre, du Nord-Ouest et de l'Artibonite. Le nombre de cas suspects liés à la résurgence est passé à 38 086 et celui des cas confirmés à 2 592, touchant 81 % des 140 municipalités du pays. Sur l'ensemble des cas confirmés, 38 % sont des enfants âgés de 1 à 9 ans. À ce jour, on dénombre 650 décès imputables au choléra.

63. L'équipe de pays des Nations Unies collabore avec le Gouvernement et les partenaires locaux, nationaux et internationaux pour endiguer l'épidémie de choléra, notamment par le traitement, la prévention et la vaccination. Avec le concours des entités des Nations Unies, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Gouvernement a lancé une campagne de vaccination au cours de laquelle 850 067 personnes ont reçu une dose de vaccin contre le choléra, dont 92 % des 3 297 personnes détenues dans trois prisons. En outre, 823 636 personnes ont bénéficié des efforts visant à améliorer l'assainissement et l'hygiène et l'accès à l'eau, et 637 025 personnes ont été ciblées dans le cadre d'initiatives de mobilisation sociale menées à l'échelle locale.

64. La communauté humanitaire s'emploie actuellement à améliorer la coordination et à intensifier de toute urgence les efforts de lutte contre le choléra, l'insécurité alimentaire et les problèmes de protection. Pour ce faire, elle a notamment entrepris de renforcer sa présence opérationnelle au niveau départemental, par exemple au Cap-Haïtien et aux Cayes. Il sera impératif de disposer de fonds d'urgence et d'un accès humanitaire sans entrave pour apporter une aide humanitaire solide.

65. L'accès à l'aide humanitaire est maintenu mais reste difficile, étant donné qu'il dépend à la fois des ressources et de la mobilisation à l'échelle locale. Dans les zones contrôlées par les bandes, telles que Cité-Soleil ou le quartier de Martissant, les efforts se poursuivent pour être en mesure d'apporter une assistance vitale, notamment en matière d'alimentation, de santé, d'eau et d'assainissement. Au cours de la période considérée, 40 missions ont été menées dans ces zones. L'accès est possible dans d'autres départements, mais les déplacements par la route restent

difficiles en raison de la présence de bandes armées. Une stratégie relative à l'accès humanitaire a été élaborée en vue d'aider l'équipe de pays pour l'action humanitaire à adopter une approche unifiée en vue de préserver le libre accès de l'aide humanitaire et de faciliter la mise en œuvre d'une intervention globale.

66. Dans un contexte d'accès incertain et de sous-financement chronique, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires travaillent main dans la main pour mener une action globale en faveur des personnes les plus vulnérables. Par exemple, l'équipe spéciale chargée des zones difficiles d'accès, créée en janvier, rassemble des acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix pour s'attaquer aux causes profondes et promouvoir des résultats durables. L'objectif est de fournir à la population une assistance qui ne soit pas limitée à l'aide d'urgence, en cherchant à créer des synergies entre les programmes humanitaires et de développement et d'autres programmes, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix et les programmes de lutte contre la violence de proximité.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

67. Le BINUH a enregistré une allégation d'exploitation sexuelle, assortie d'une demande de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire impliquant un membre du personnel d'une mission précédente. En raison des conditions de sécurité et de la situation humanitaire actuelles, les atteintes et l'exploitation sexuelles pèsent toujours sur la population haïtienne. Les acteurs des Nations Unies en Haïti sont conscients du risque accru d'exploitation et d'atteintes sexuelles et prennent des mesures pour y remédier.

68. Sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire en Haïti ont renforcé leur engagement à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à y répondre, en signant une déclaration commune d'engagement interinstitutions. Le réseau interinstitutions de prévention contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la spécialiste hors classe des droits des victimes ont continué à travailler main dans la main pour veiller à ce que des mécanismes normalisés soient en place pour traiter les allégations et orienter les victimes afin de faire en sorte qu'elles bénéficient de soins de qualité.

69. Un nouveau projet visant essentiellement à apporter un soutien aux mères et aux enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par d'anciens membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été proposé dans le cadre du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et est en attente d'approbation. Il devrait être mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations et devrait débuter en juin 2023. Dans l'intervalle, et dans les limites imposées par l'aggravation de la situation en Haïti, la spécialiste hors classe des droits des victimes, avec l'appui du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies, a continué de répondre aux besoins de ces mères et enfants.

IX. Observations

70. En Haïti, la violence continue de s'intensifier et les autorités de l'État ne parviennent pas à y répondre de manière adéquate. Les bandes s'attaquent à la police et à ses infrastructures. Cette dernière manque de ressources et se heurte à des obstacles colossaux dans sa lutte visant à empêcher les bandes de resserrer leur

emprise sur le pays. Je suis préoccupé par le fait que les bandes s'en prennent également aux enfants, notamment en recrutant des mineurs. Nombreux sont les Haïtiens qui quittent le pays et le climat d'insécurité croissante continue de provoquer des déplacements de population à l'intérieur du pays. L'accès humanitaire et l'accès aux services de base, tels que l'éducation et la santé, continuent d'être restreints, y compris en dehors de la capitale, tout particulièrement dans le département de l'Artibonite. L'insécurité alimentaire a atteint un niveau record puisque, selon les estimations, 4,9 millions de personnes se trouvent dans les phases 3 et 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, soit quatre fois plus qu'en 2017. Ces signes démontrent clairement que, faute de mesures adéquates, la spirale de la violence continuera de s'accroître, au risque de se répercuter sur plusieurs générations. Il est primordial que les acteurs médicaux, éducatifs et humanitaires et leurs institutions, ainsi que les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, soient protégés et respectés par tous.

71. Je salue les efforts déployés au niveau international pour lutter contre l'escalade de la violence, y compris la violence sexuelle. À l'heure où l'opinion publique salue largement les avancées relatives aux mesures de sanctions imposées par le Conseil de sécurité, il faut absolument rétablir l'état de droit afin que le peuple haïtien puisse exercer ses droits politiques et civils.

72. La population haïtienne doit s'appropriier les solutions à la crise et en prendre la tête, mais l'ampleur des problèmes est telle qu'il est impératif que la communauté internationale apporte une solution et un soutien immédiats. Je réaffirme qu'il faut de toute urgence déployer une force armée spécialisée internationale, comme je l'ai expliqué dans la lettre que j'ai adressée le 8 octobre 2022 au Président du Conseil de sécurité (S/2022/747). Associé au soutien stratégique et consultatif du BINUH pour renforcer les capacités de la police, le déploiement d'une telle force reste essentiel en ce qu'il aide les autorités nationales à endiguer la violence à l'égard du peuple haïtien et les violations des droits humains de celui-ci, à rétablir l'état de droit et à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles. Pour être fructueux et durables, les efforts internationaux visant à enrayer la violence des bandes et à rétablir la sécurité doivent être axés sur l'application du principe de responsabilité, la prévention et la protection, d'où la nécessité de disposer d'un système de justice pénale efficace.

73. La lutte contre la violence des bandes armées doit s'accompagner de progrès concrets dans la résolution de la crise politique, sous peine de voir les institutions haïtiennes continuer à s'éroder et le peuple haïtien, à souffrir davantage. Les efforts visant à dégager le consensus le plus large possible et à définir une feuille de route dirigée par le pays en vue de créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections et au rétablissement d'institutions démocratiquement élues restent essentiels. Il faut espérer que l'installation du Haut Conseil de transition contribuera à générer le consensus nécessaire pour trouver une issue à la crise politique.

74. Le peuple haïtien reste en proie à l'une des pires crises des droits humains depuis des décennies et à une situation d'urgence humanitaire majeure. Du fait du nombre élevé de morts et de la superficie croissante des zones contrôlées par les bandes armées, l'insécurité dans la capitale a atteint des niveaux comparables à ceux des pays en situation de conflit armé. La visite du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti a permis de mettre en évidence l'ampleur des souffrances causées par le niveau élevé de violence exercée par les bandes armées, qui ont entraîné des violations flagrantes des droits humains, exacerbé les difficultés économiques et l'insécurité alimentaire, augmenté les déplacements internes et restreint la liberté de circulation et l'accès aux services de première nécessité.

75. Parallèlement aux efforts de renforcement de la police, le renforcement des activités judiciaires doit lui-aussi être érigé au rang de priorité. L'occupation continue du tribunal de première instance de Port-au-Prince depuis juin 2022 est un symbole inacceptable des dysfonctionnements fondamentaux du secteur judiciaire. Pour lutter contre l'impunité, il convient d'accorder une protection spéciale aux personnes chargées de traiter les infractions graves, notamment les procureurs, les juges et les témoins. La mise en place d'un système judiciaire efficace est essentielle pour mettre fin à la corruption et à l'impunité qui alimentent le cycle de la violence. Les coupables, y compris ceux qui soutiennent et financent les bandes, doivent répondre de leurs actes au nom de la loi. La récente nomination de juges appelés à occuper les sièges vacants de la Cour de cassation permet au système judiciaire de rester opérationnel pendant cette période d'instabilité institutionnelle. Toutefois, ces nominations extraconstitutionnelles soulignent la nécessité urgente de rétablir le fonctionnement démocratique.

76. Je continue de me tenir aux côtés du peuple haïtien en ces temps extrêmement difficiles et je salue les efforts courageux déployés par les partenaires nationaux et internationaux qui, face à l'insécurité croissante et à la criminalité violente endémique, continuent de s'employer à atténuer les souffrances des populations vulnérables. Je garde l'espoir que la volonté commune, la solidarité et la rapidité d'action permettront d'apporter des changements positifs et des réformes durables en Haïti dans un avenir proche.

77. Je souhaite saluer le personnel des Nations Unies en Haïti pour les efforts continus qu'il déploie et le dévouement dont il fait preuve, sous la direction de ma Représentante spéciale et de ma Représentante spéciale adjointe. Je suis reconnaissant à mon ancienne Représentante spéciale, Helen Meagher La Lime, pour les services dévoués qu'elle a rendus à Haïti et je souhaite la bienvenue à María Isabel Salvador, qui prend ses fonctions en tant que nouvelle Représentante spéciale pour Haïti et Chef du BINUH.
